

Piégeage de rats musqués et ragondins sur le bassin versant de la Risle



Les rats musqués et ragondins, déclarés organismes nuisibles dans l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 et dans l'arrêté préfectoral annuel, infestent de nombreux bassins versants bas-normands.

Pour le département de l'Orne, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) est chargée d'organiser et coordonner toutes les luttes entreprises contre les ragondins et rats musqués. Jusqu'à présent, le piégeage est réalisé tout au long de l'année par des piégeurs bénévoles, sans réelle communication et organisation entre eux.

Le Conseil Général de l'Orne souhaite lancer cette lutte à l'échelle du bassin versant. Le bassin versant de la Risle a été choisi comme « bassin pilote ». Cette opération pourrait ensuite être étendue aux autres bassins versants.

Cette opération a donné lieu à un état des lieux préalable, permettant d'avoir une connaissance de la fréquentation des rongeurs sur le territoire et de mettre en évidence des secteurs plus ou moins infestés.

37 secteurs de 500 m ont été visités sur le bassin versant de la Risle. Quatre niveaux de fréquentation ont été définis (très faible, faible, moyen, fort) à partir d'indicateurs visuels : le nombre de coulées, la présence de crottes, ...

En partenariat avec le Syndicat de la Risle et la FDGDON, la CATER s'est proposée d'exploiter cette étude afin de participer à la détermination de facteurs de prolifération des rongeurs.

Un indice d'anthropisation a été défini et calculé en fonction de trois critères :

- la présence d'ouvrages
- la présence de plans d'eau
- l'intensité de la ripisylve

Ces critères ont été étudiés pour la zone tampon de 500 m autour du point d'investigation.

Dans cette zone, le nombre de plans d'eau et d'ouvrages ont été répertoriés. Trois niveaux ont été déterminés pour l'intensité de la ripisylve grâce à l'exploitation des photos aériennes : dense, clairsemée, inexistante.

Aucune pondération n'a été appliquée aux critères permettant de calculer l'indice.

Cet indice est représenté sur la carte ci-contre, avec le niveau d'infestation observé lors de l'état des lieux.

Quatre classes d'indices ont été définies, le tableau ci-dessous présente pour chaque classe le niveau moyen d'infestation observé :

Classes indices		Infestation moyenne	
Min	Max		
0,2	0,5	1	Faible
0,6	1	2,4	Moyen
1,1	1,7	4,6	Fort

Deux points d'investigation n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'indice (ils apparaissent en blanc sur la carte). En effet, ils présentaient des taux d'infestation incohérents par rapport aux critères de prolifération. On peut donc supposer qu'il doit y avoir d'autres facteurs de prolifération dans ces zones, ou alors que les caractéristiques du milieu ont changé depuis le recueil des données (suppression de la ripisylve, création d'un plan d'eau).

Etat des lieux des populations de rongeurs sur le bassin versant de la Risle partie Ornaise

